

Prévention des accidents du travail : la campagne 2024 de l'inspection du travail dans les secteurs et entreprises accidentogènes a débuté en juin

France

[Le groupe](#) [Votre secteur d'activité](#) [Vos besoins](#) [Actualités](#) [Nous rejoindre](#)



[HOME](#) [APAVE FRANCE](#) [ACTUALITÉS](#) [NEWS](#) **PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : CAMPAGNE 2024 DE L'INSPECTION DU TRAVAIL**

L'inspection du travail porte sur la prévention des accidents du travail et cible 4 secteurs les plus accidentogènes. La phase de contrôle dans les établissements concernés s'étend de juin à octobre 2024. Apave est à vos côtés pour renforcer vos actions de prévention et assurer la santé et la sécurité au travail.



Une campagne de l'Inspection du Travail pour aller plus loin que les contrôles habituels et réduire l'accidentologie

Une campagne 2024 dédiée à la prévention des accidents du travail a été décidée par le Ministère du travail, de la santé et des solidarités. Elle s'adosse à une campagne plus large, à

l'échelle européenne.

Cette campagne 2024 s'inscrit dans le cadre de l'action du ministère du Travail, de la santé et des solidarités, pour diminuer la sinistralité au travail, un engagement fort du **4ème Plan santé au travail (2021-2025)** et du **1er Plan de lutte contre les accidents du travail graves et mortels (PATGM 2021-2025)**.

L'objectif de la campagne 2024 de l'Inspection du Travail est de préserver la santé et la sécurité des travailleurs et de s'assurer que les employeurs des entreprises concernées mettent tout en œuvre pour **tirer les conséquences des accidents du travail et éviter de nouveaux accidents**.

Rappelons qu'en France, en 2022, **près de 600 000 accidents du travail ont été déclarés** (dont 94% dans le Régime général et 6% dans le Régime agricole). Au total, **789 accidents mortels** sont malheureusement à déplorer.

La campagne porte sur les secteurs et entreprises les plus accidentogènes

La campagne nationale de prévention concerne les secteurs et les entreprises les plus accidentogènes.

Les secteurs concernés sont :

- le secteur de la construction et du BTP
- le transport routier de marchandises
- les secteurs des travaux forestiers et de l'aménagement paysager
- le secteur de l'hébergement social et médical

Les entreprises de moins de 250 salariés appartenant aux secteurs ci-dessus sont plus particulièrement concernées. La campagne **visé essentiellement les entreprises qui ont fait l'objet d'accidents de travail avec arrêt dans les 2 dernières années.**

JE SOUHAITE ÊTRE RECONTACTÉ(E)

Sur quoi portent les contrôles ?

Les contrôles des inspecteurs du travail portent sur certaines obligations de l'employeurs, telles que :

- Procéder à une nouvelle évaluation des risques suite à un accident du travail et mettre en œuvre des mesures de prévention pour éviter de nouveaux accidents
- Associer les représentants du personnel dans la démarche de prévention
- Faire bénéficier le salarié victime d'un accident du travail d'un suivi médical et d'un accompagnement pour le maintenir dans l'emploi.

Rappelons ici que tout employeur a l'obligation d'établir un DUERP, quel que soit le secteur d'activité ou l'effectif de l'établissement.

Quel calendrier ?

La période d'avril à juin 2024 a donné lieu à

- une phase de concertation avec les partenaires de la prévention (Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, INRS et OPPBTP)
- des actions d'information et de sensibilisation des secteurs concernés

La phase de contrôle dans les entreprises a commencé en juin, et court jusqu'à fin octobre 2024.

Une évaluation de la campagne est prévue courant 2025, pour mesurer l'impact des actions conduites, notamment les mises en conformité réalisées suite aux contrôles.

Apave à vos côtés pour **réduire l'accidentologie**

Les équipes Apave sont au côté des entreprises et établissements de tous secteurs d'activité au quotidien pour préserver la santé et la sécurité au travail et plus particulièrement pour :

- réaliser ou mettre à jour votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : notre solution digitale clé en main [Pilot Santé Sécurité](#) a été spécialement conçue pour les TPE-PME.
- vous permettre de progresser dans la maîtrise de vos obligations réglementaires, avec une veille réglementaire personnalisée, simple et efficace : [Pilot Veille](#)
- faire évoluer la culture santé-sécurité de votre entreprise et les comportements sécurité : [je découvre](#)
- rendre votre personnel acteur de la prévention, et l'impliquer pour remonter les situations à risque, grâce à la solution Alert Santé Sécurité : testez [Alert Santé Sécurité](#) avec 2 mois d'essais gratuits !
- [former votre personnel à la sécurité](#)

JE SOUHAITE ÊTRE RECONTACTÉ(E)

Pour aller plus loin



Sur le même thème

01/08/2024

Santé & Sécurité au travail

Prévention des accidents du travail : campagne 2024 de l'inspection du travail

En savoir plus

13/10/2022

Santé & Sécurité au travail

Alert Santé Sécurité : retour d'expérience de la Directrice QSSE du Groupe Apave

En savoir plus

05/10/2022

Santé & Sécurité au travail

Le point sur la digitalisation en santé sécurité dans les TPE - PME

En savoir plus

Gardons contact



Le Groupe

Votre secteur d'activité

Vos besoins

Actualités

Nous connaître
Notre Raison d'Être
Notre ambition
Nos implantations
Nos entités spécialisées
Nos engagements RSE
Nos reconnaissances
Nos publications
Ils nous font confiance
Nos valeurs

Agroalimentaire
Biens de consommation & Retail
Biens industriels & Manufacturing
Construction
Défense
Energies
Industrie chimique
Infrastructures
Santé & Médico-social
Services publics & Collectivités
Télécoms & Digital
Tertiaire
Tourisme
TPE-PME et Indépendants
Transports

Former vos équipes
Rechercher une prestation
Vérifier votre conformité
Exploiter en toute sécurité
Préserver la Santé - Sécurité de l'Homme au Travail
Maîtriser vos risques environnementaux
Maîtriser vos risques numériques
Auditer - Certifier - Labelliser
Construire, exploiter et rénover en toute sécurité
Découvrir nos gammes de solutions digitales
Développer la sobriété énergétique en toute sécurité
Réaliser votre auto-diagnostic
Tester et qualifier vos produits

News
eWorkshops
Publications
Communiqués de presse

Formez vos équipes

Amiante
Atmosphère explosive ATEX
Bâtiment Travaux Publics
Batteries électriques
CACES Levage Manutention

Echafaudages
Electricité
Energies et transition énergétique
Environnement Qualité Risques Industriels
Equipements sous pression

Formation de formateurs
Incendie
Mobilité électrique
Nucléaire
Production maintenance industrielle

Rayonnements radioprotection PCR
Risques numériques et cybersécurité sureté et malveillance
Santé sécurité au travail
Soudage Contrôle non destructif CND
Travail en hauteur



[Mentions légales](#)

[RGPD](#)

[Contact](#)

[Politique de confidentialité](#)

